sion. On dirait alors que le jeu normal de la faculté intellectuelle et de l'organe physique est devenu insuffisant. Qui pourrait dénombrer la kyrielle des discours inconvenants nés de la sorte, depuis le blasphème authentique jusqu'aux expressions vulgaires, sans dignité et sans pittoresque, qui rythment l'effort du moissonneur ou retentissent dans nos bois avec le *han* des bûcherons !

Parmi toutes ces expressions susceptibles de recevoir des noms divers, il en est qui méritent le stigmate de blasphème : lesquelles ? En d'autres termes, et pour préciser davantage, quelle est la double condition requise pour qu'il y ait véritable blasphème ?

Il faut ; 1° la *matière*, c'est à dire une parole, une sentence, un écrit injurieux à la Divinité. Pour découvrir le caractère injurieux des mots et des phrases, on doit les étudier en eux-mêmes, dans leur origine, et surtout dans le sens actuel que l'estimation commune a fini par leur attribuer. J'ai entendu quelqu'un faire un jour une sortie exaspérée contre les braves ouvriers qui s'emploient à " tordre Dieu. " On devine à quel vocable très répandu ce quelqu'un faisait allusion. Mais l'étymologie est d'un médiocre secours, quand il s'agit d'apprécier les blasphèmes, et l'on doit compter davantage avec les altérations progressives subies au cours des siècles. 2° La *forme*, c'est-à-dire, l'intention directe ou indirecte d'injurier la Divinité. Il y a intention *directe*, quand la pensée et le vouloir du blasphémateur portent sur la personne ou l'objet désigné ; intention *indirecte*, quand cette pensée et ce vouloir portent sur les mots qui renferment explicitement l'injure. Ainsi les blasphémateurs d'habitude, à moins d'une rétractation anticipée, sont gravement tenus responsables du juron qui leur échappe par vitesse acquise, sans qu'ils aient le temps de penser à Dieu ni aux choses de Dieu. C'est donc l'intention qui constitue le blasphème formel, autrement dit le blasphème péché. Elle peut même suppléer l'insuffisance de la matière, et voilà pourquoi certains mots sur certaines lèvres, malgré leur innocuité objective, doivent néanmoins être imputés à blasphème, comme nous verrons dans un instant. Inversement, une formule injurieuse dans les termes peut perdre son caractère blasphématoire, eu égard à l'intention. Il est raconté dans la Vie de Saint Alphonse que les habitants de sa région ayant la malheureuse habitude de maudire les morts, les évêques avaient